

PRIMATURE  
-----  
CABINET DU PREMIER MINISTRE  
-----

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi  
-----

ARRETE N°2022-1934/PM-RM DU 02 JUIN 2022

**FIXANT LE NOMBRE DE PLACES OFFERTES AUX CONCOURS DIRECTS ET PROFESSIONNELS D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION.**

**LE PREMIER MINISTRE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°02-001 du 25 février portant révision de la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002, modifiée, portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu la Loi n°06-046 du 5 septembre 2006 portant création de l'Ecole nationale d'Administration ;
- Vu le Décret n°07-174/P-RM du 30 mai 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Ecole nationale d'Administration ;
- Vu le Décret n°10-114/P-RM du 19 février 2010 fixant certaines dispositions applicables aux fonctionnaires recrutés par la voie de l'Ecole nationale d'Administration ;
- Vu le Décret n°2021-0361/PT du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu l'Arrêté n°2013-0209/PM-RM du 23 janvier 2013, modifié, déterminant les conditions d'accès et les régimes de formation à l'Ecole nationale d'Administration ;
- Vu l'Arrêté interministériel n°2021-4591/MTFPDS-MEF-SG du 05 novembre 2021 déterminant les emplois à pourvoir par voie de concours professionnels d'avancement de catégorie dans la Fonction publique d'Etat pour les fonctionnaires de la catégorie B2 des corps recrutés par la voie de l'ENA (Exercice Budgétaire 2021) ;
- Vu l'Arrêté interministériel n°2021-4592/MTFPDS-MEF-SG du 05 novembre 2021 déterminant les emplois à pourvoir par voie de concours directs dans les différents corps de l'Ecole nationale d'Administration (Exercice Budgétaire 2021).

**ARRETE:**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est ouvert des concours directs et professionnels d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration (ENA) au titre de l'année 2021.

**Article 2:** Le nombre total de places offertes aux concours est fixé à 160, réparties ainsi qu'il suit :

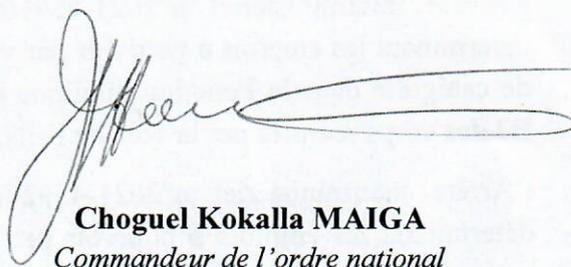
CORPS	PLACES A POURVOIR PAR VOIE DE :		TOTAL
	CONCOURS DIRECTS	CONCOURS PROFESSIONNELS	
Administrateurs Civils	32	04	36
Conseillers des Affaires Etrangères	09	-	09
Inspecteurs des Douanes	10	05	15
Inspecteurs des Finances	21	08	29
Inspecteurs des Impôts	15	04	19
Planificateurs	14	-	14
Inspecteurs des Services Economiques	13	03	16
Administrateurs du Travail et de la Sécurité sociale	08	03	11
Inspecteurs du Trésor	03	08	11
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>35</b>	<b>160</b>

**Article 3:** Le Directeur général de l'ENA est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 02 JUIN 2022

Le Premier ministre,

- **Ampliations :**
- Original.....01
- PRM-AN-CC-CS-CESC-HCC-HCJ .....07
- PRIM-Tous Ministères.....28
- Vérificateur Général.....01
- ENA.....01
- Archives.....01

  
**Choguel Kokalla MAIGA**  
*Commandeur de l'ordre national*

SECRETARIAT GENERAL  
 DU GOUVERNEMENT  
 DLTG - OK B1